

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Année
2022



Hamza
Développeur web
Paris



Amandine
Consultante handicap
Toulouse



Sabooj
EA communication
Paris



**ESAT du
Pont des Meuniers**
Hazeubrouck



Sophorn
Masseur
Nantes



Gwenaëlle
Graphiste
Lille



Caroline
Box cadeaux
Paris

Janvier 2024

Mot d'introduction du Directeur Général

Chères et chers partenaires,

2022 a été une année passionnante pour Linklusion, puisque nos activités se sont fortement développées. Pour autant, elles ont toutes une dimension expérimentale palpitante et intrigante, qui renforce notre envie de développer notre impact, tout en confirmant que l'humilité est cruciale lorsque l'on entreprend. Par ailleurs, nous continuons d'être à l'équilibre financièrement, ce qui nous permet de poursuivre nos expérimentations.

Comme l'année dernière, ce rapport d'activité est avant tout un recensement de nos activités et de leurs effets, quantitatifs et qualitatifs, subjectifs et objectifs ; il est aussi un hommage à l'engagement et à la qualité du travail de notre communauté de TIH, des équipes Linklusion et de nos partenaires. Comme nos confrères de chez h'up entrepreneurs, nous sommes les pionniers de notre secteur, avec tout l'enthousiasme et les difficultés que cela entraîne.

Ce rapport est destiné à tout notre écosystème, même s'il est avant tout une exigence (légitime) de nos financeurs. Nous espérons donc qu'il sera utile pour nos équipes, nos partenaires, nos clients, et je l'espère, notre communauté de TIH.

Ce rapport intègre désormais une première présentation de notre vision de la mesure de l'impact de Linklusion, que nous avons construite en suivant autant que possible les bonnes pratiques d'Antropia ESSEC. A partir de l'année prochaine, ce rapport devrait également mettre en lumière nos activités de recherche. En effet, le domaine du handicap souffre d'une pénurie de travaux de recherche et nous développons des travaux afin d'enrichir les réflexions et connaissances en la matière.

Bonne lecture !

Olivier ARNAUD-BLANCHARD

Table des matières

Partie 1. : Qui sommes-nous ?	4
A. Comment est née Linklusion ?	4
B. Qui sont les TIH ?	5
1. Pourquoi ont-ils fait le choix du travail indépendant ?	5
2. Quelles sont les situations de handicap des TIH ?	5
3. Quelles sont les caractéristiques de la population des TIH référencés sur Linklusion ?	6
C. Présentation du comité ESS	7
D. Notre équipe	8
E. Notre implantation géographique	9
F. Nos activités	10
1. Mise en relation	10
2. Formation	10
3. TIH-Booster	11
4. Coworking inclusif	11
Partie 2. Temps forts de l'année 2022	12
A. Temps forts généraux	12
1. Recherche	12
2. Centre de compensation	12
3. Mesure d'impact	14
4. Clauses sociales d'insertion	15
5. Partenariat avec Malt	15
6. Programmes d'accompagnement suivis par Linklusion	16
7. Mise en place du CSE	16
B. Temps forts par activité	17
1. Mise en relation	17
2. Formation	18
3. TIH-Booster	20
4. Coworking inclusif	22
Partie 3. Perspectives pour 2023	23
A. Perspectives générales	23
1. Recherche	23
2. Centre de compensation	23
3. Mesure d'impact	23
4. Clauses sociales d'insertion	24
5. Partenariat avec Malt	25
6. Plaidoyer sur l'E.I.T.I	25
B. Perspectives par activité	26
1. Mise en relation	26
2. Formation	26
3. TIH-Booster	27
Partie 4. Nos partenaires	28
Partie 5. Annexes	29

Le rapport d'activité présente les indicateurs d'activités et de réalisations de Linklusion. Il a pour vocation à évoluer vers un "rapport d'activité et d'impact"

Partie 1. : Qui sommes-nous ?

A. Comment est née Linklusion ?

En France, environ 500 000 personnes en situation de handicap sont demandeurs d'emploi, soit le double de la moyenne nationale. Parallèlement, on dénombre 76 400 TIH selon l'AGEFIPH.

Source : Agefiph, "Emploi et chômage des personnes handicapées - tableau de bord national 2022", avril 2022 - consulté le 4 août 2023
<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-04/N%C2%B016%20TB%20emploi%20ch%C3%B4mage%20national%20ann%C3%A9e%202021.pdf>

Le handicap peut également survenir dans la vie des chefs d'entreprise. Alors que 7 700 chefs d'entreprise sont déclarés en invalidité permanente ou définitive chaque année, il est probable que plusieurs milliers de dépôts de bilan soient causés par la survenance d'un handicap dans la vie du chef d'entreprise (aucune donnée précise n'étant disponible à ce stade).

En 2015, grâce au plaidoyer de h'up entrepreneurs, la loi «MACRON» intègre les TIH dans le dispositif d'incitation financière de la sous-traitance handicap.

C'est pour donner vie à ces nouvelles opportunités que Linklusion a été créée sous le nom de TIH-Business en 2016.

La start-up sociale (avec des statuts relevant de l'Économie Sociale et Solidaire - ESS, conformément aux lois ESS de 2014) est ainsi devenue la première plateforme de mise en relation entre les TIH et les entreprises pour la réalisation de prestations.

En 2020, la plateforme élargit son offre et intègre les Entreprises Adaptées (EA) et les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En parallèle, elle développe des programmes de formation et d'accompagnement pour les TIH. C'est alors que TIH-Business devient Linklusion !

Aujourd'hui, Linklusion a pour mission de développer des services pour les TIH et leur écosystème, avec six activités :

- Linklusion.fr : une plateforme de mise en relation entre les acteurs de la sous-traitance handicap (TIH, EA, ESAT) et les entreprises ;
- Une activité de formation à la croisée des problématiques du handicap et de l'entrepreneuriat, avec pour premier et emblématique programme "TIH-Learning" ;
- TIH-Booster : un programme d'accompagnement présent dans 16 départements en France à destination de porteurs de projets ou entrepreneurs en situation de handicap ne vivant pas de leur activité ;
- Station-i : un prototype d'espace de coworking inclusif à Paris ;
- Une activité expérimentale de compensation du handicap (aide humaine) ;
- Une activité (naissante) de recherche dans le champ de l'insertion des travailleurs handicapés.

B. Qui sont les TIH ?

Pour bénéficier du statut de TIH, reconnu par la loi depuis 2015, il faut :

- Exercer son activité professionnelle sous le statut d'indépendant (micro-entreprise, entreprise individuelle, SASU, etc.) ;
- Avoir une reconnaissance du handicap (par exemple la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH).

1. Pourquoi ont-ils fait le choix du travail indépendant ?

Pour plus de la moitié des TIH, le statut de travailleur indépendant est préférable au salariat (source : données Linklusion 2020).

Cette préférence s'explique par différentes raisons :

- Meilleure possibilité de concilier la situation de handicap et l'épanouissement professionnel ;
- Difficultés à trouver des postes salariés (pour rappel, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est le double de la moyenne nationale, même s'il a tendance à baisser fortement depuis plusieurs années (2)) ;
- Volonté entrepreneuriale forte ou métier très peu adapté au salariat (artisanat, métiers du freelancing).

En effet, les besoins spécifiques des TIH ou les modalités de travail ne leur permettent pas toujours d'exercer une activité en entreprise à temps complet ou sur des horaires fixes.

Par ailleurs, le statut d'indépendant peut aussi être une source de revenus complémentaires à une activité salariée. Grâce aux facilités de contractualisation des missions et à leur caractère limité dans le temps, certains TIH que nous avons interrogés affirment qu'ils cumulent une activité de salarié et de travailleur indépendant afin d'accéder à un complément de revenus.

Enfin, être indépendant pour un travailleur en situation de handicap est synonyme de flexibilité quant à l'organisation de son temps de travail, au choix de ses missions et de ses clients et à l'aménagement de son espace de travail.

2. Quelles sont les situations de handicap des TIH ?

Presque tous les types de handicaps sont représentés chez les TIH :

- Handicaps sensoriels (déficience visuelle, surdit , etc.) ;
- Handicaps moteurs (parapl gie, infirmit  moteur c r brale, etc.) ;
- Maladies invalidantes (scl rose en plaque, etc.) ;
- Handicaps psychiques (schizophr nie, troubles bipolaires, addictions, etc.) ;
- Troubles du neurod veloppement (TSA, TDAH, etc).

Seul le champ de la d ficience mentale (par exemple, la trisomie 21) n'est pas ou peu repr sent  dans la communaut  des TIH, notamment parce que le travail ind pendant n cessite un niveau important d'autonomie.

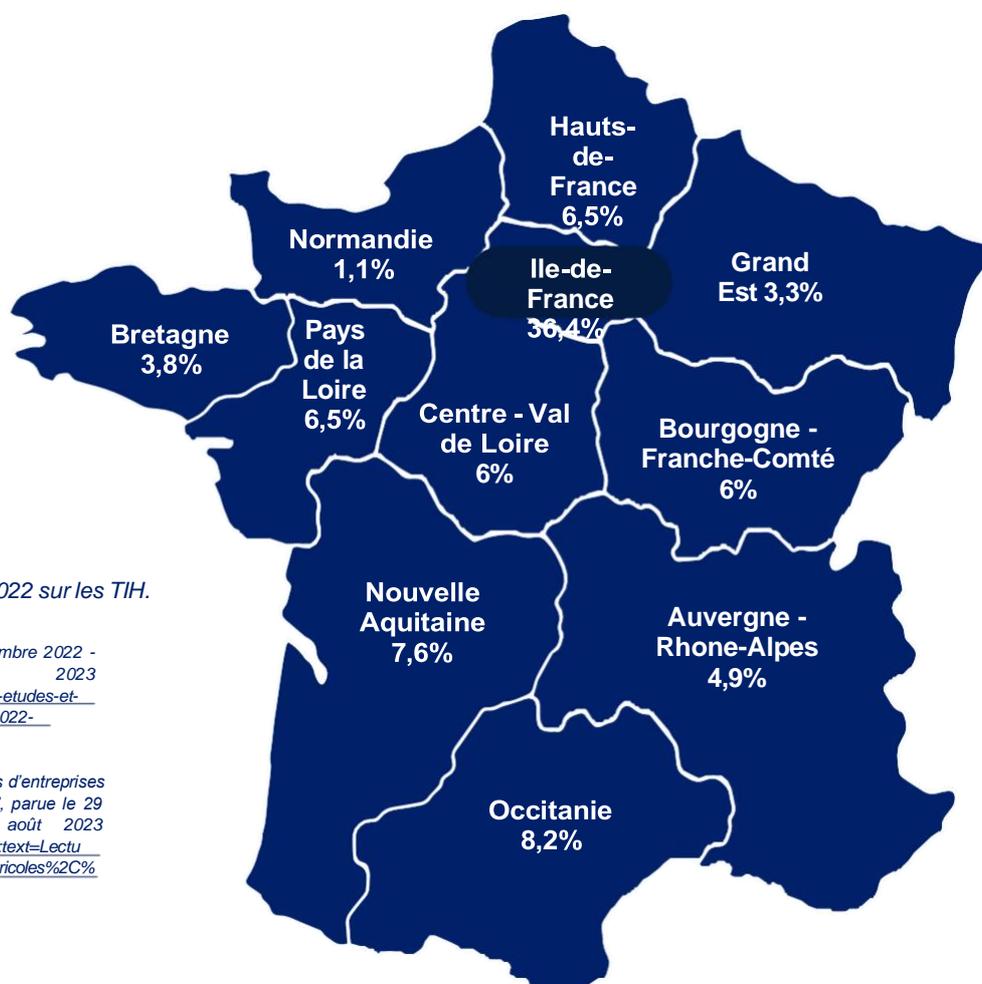
3. Quelles sont les caractéristiques de la population des TIH référencés sur Linklusion ?

A noter : les données présentées dans ce paragraphe proviennent d'une étude réalisée par Malt et Linklusion sur la base des TIH référencés sur les deux plateformes. On y lit également que les TIH en question sont principalement dans le secteur des prestations intellectuelles aux entreprises.

En France, les TIH sont répartis de manière homogène avec 54% d'hommes et 46% de femmes. Dans le reste de la population française, les femmes représentent environ 39% des Travailleurs Indépendants (Source 3).

Ils sont pour la plupart âgés de plus de 47 ans et diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, 84% des TIH ont un niveau de qualification supérieur ou égal au baccalauréat, soit un taux deux fois plus élevé que le reste de la population française en emploi dans le milieu ordinaire. "Seulement" 73% des chefs d'entreprise ont un niveau de qualification supérieur ou égal au baccalauréat en France (4).

Les TIH sont présents dans toute la France, avec une surpondération dans la région Île-de-France. 36,4% de TIH sont présents en IDF (contre 18% de la population totale française).



Source : étude Malt et Linklusion 2022 sur les TIH.

(3) Source : URSSAF, Stat'UR n°351, décembre 2022 - consulté le 14 juin 2023 <https://www.urssaf.org/accueil/statistiques/nos-etudes-et-analyses/travailleurs-independants/nationale/2022-1/travailleurs-indep-Dec2022.html>

(4) Source : INSEE, Enquête SINE "Créateurs d'entreprises selon le diplôme - données annuelles 2018", parue le 29 septembre 2020 - consulté le 4 août 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015210#:~:text=Lectu%20re%20%3A%20en%202018%2C%2041%2C,agricoles%2C%20hors%20micro%2Dentrepreneurs>

36% des TIH préfèrent réaliser leurs missions en mixant télétravail et présentiel, contre 37% des TIH qui réalisent leurs missions intégralement en télétravail.

Les TIH œuvrent dans les secteurs d'activités suivants :

- Marketing, communication et web Design (35%) ;
- Tech et data (20%) ;
- Consulting (20%) ;
- Handicap, RSE et inclusion (13%) ;
- Fonctions support (11%).

Pour en savoir plus sur les TIH, vous pouvez consulter :

- L'étude ENATIH (2020), une étude de référence dans le domaine : <https://drive.google.com/drive/folders/10xVCeslqF5aHw6syt0RTGCc-NikAqxzz>
- L'étude Malt x Linklusion (2022): [https://pages.malt.fr/hubfs/Gated_Content_Client/FR/ebook-linklusion%20\(1\).pdf](https://pages.malt.fr/hubfs/Gated_Content_Client/FR/ebook-linklusion%20(1).pdf)

C. Présentation du comité ESS

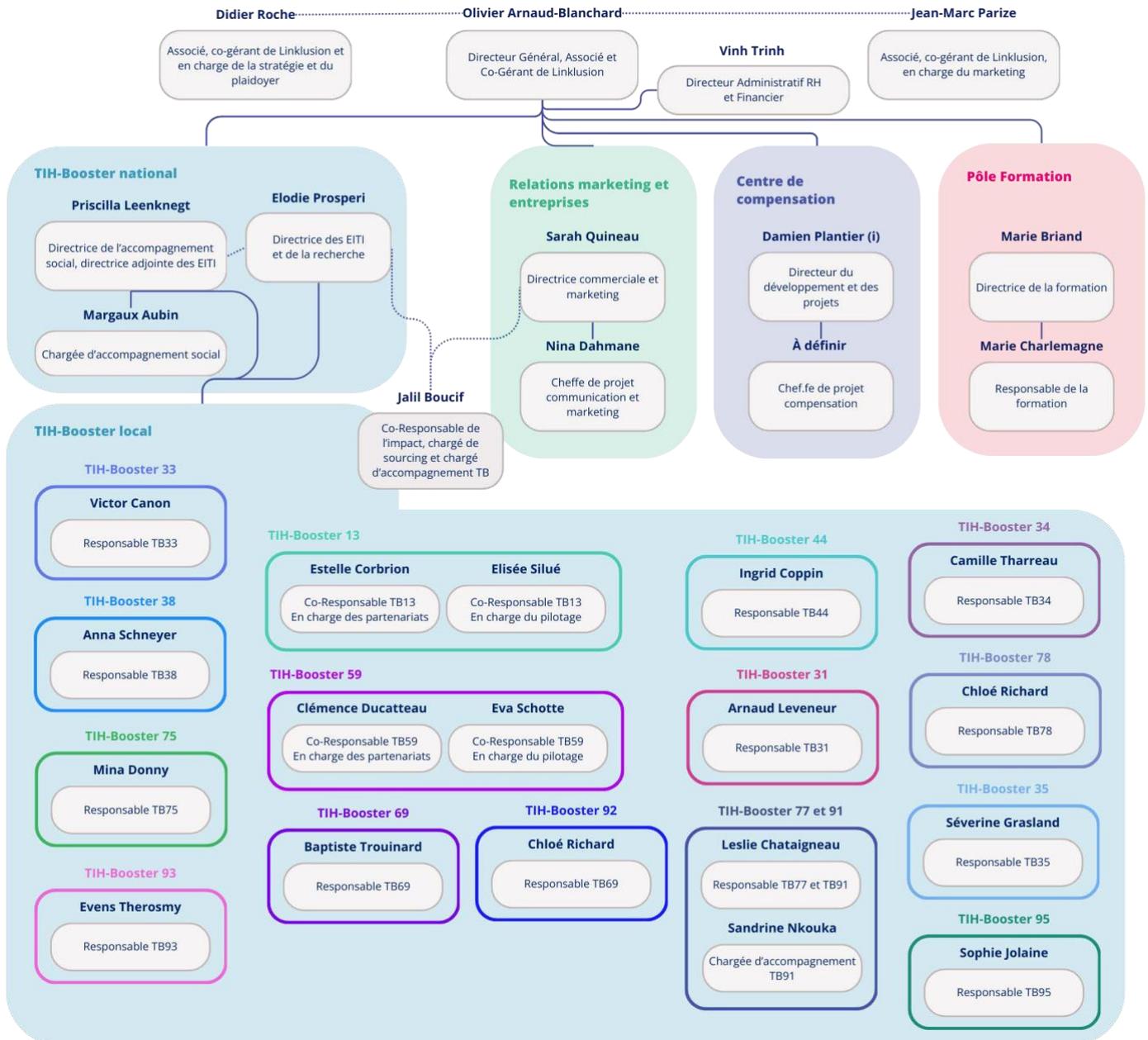
L'ensemble des dispositions du statut d'ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) figure dans les statuts de Linklusion. En conséquence, elle est dans l'obligation, entre autres, de réunir un comité ESS (Economie Sociale et Solidaire) au moins une fois par an. Il s'agit d'un comité consultatif chargé de se prononcer sur les décisions stratégiques de Linklusion, ainsi que sur des sujets tels que la gouvernance, les écarts de rémunération ou la politique RSE de Linklusion.

Ce comité est constitué de salariés, de dirigeants, d'associés ainsi que de personnalités qualifiées. **Pour Linklusion, on y retrouve :**

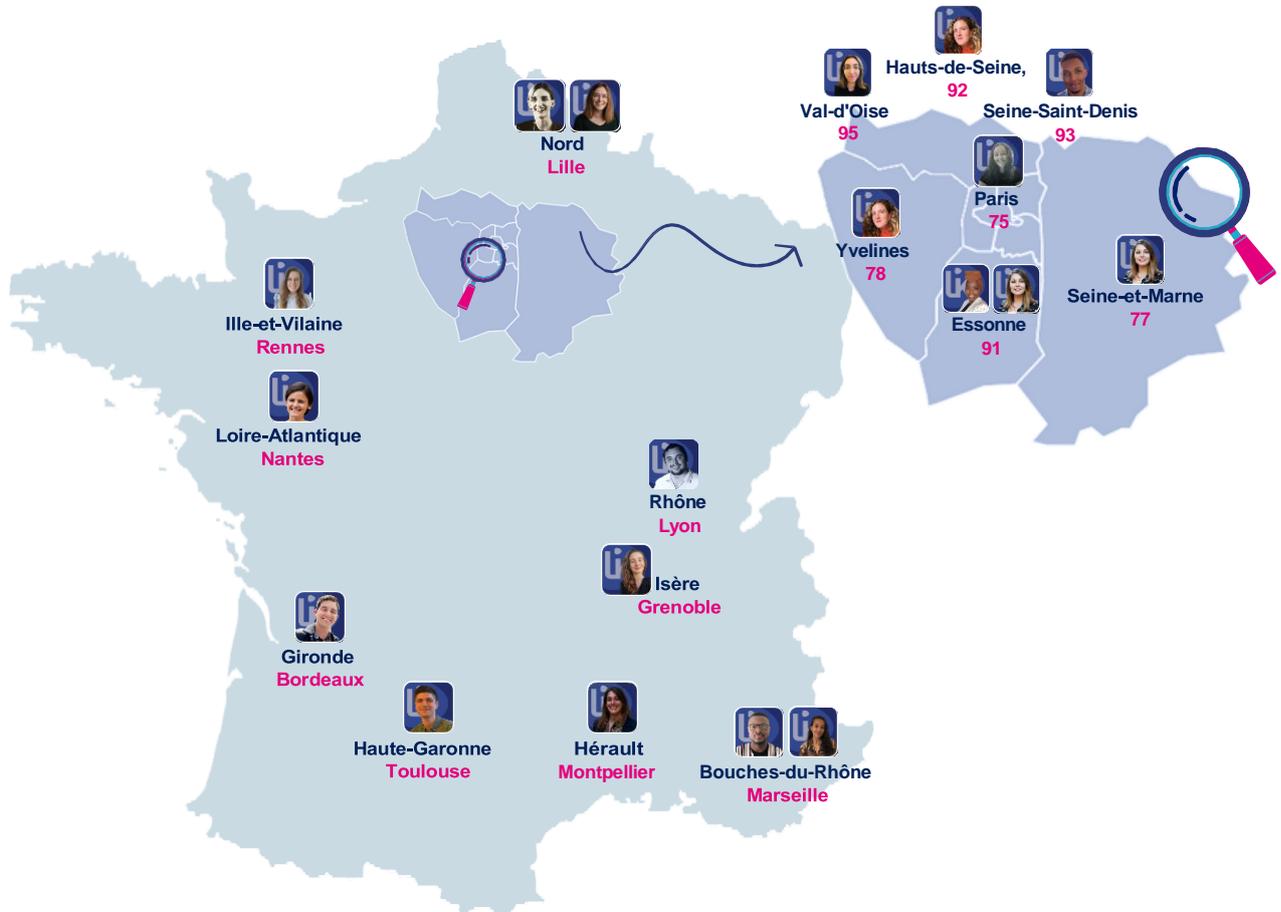
- **Thierry SIBIEUDE**, co-fondateur de la chaire Innovation et Entrepreneuriat Social à l'ESSEC
- **Benjamin LOUIS**, Président et fondateur de l'association Coeur Handisport
- **Virginie DELALANDE**, coach, conférencière et ancienne avocate
- **Olivier VALLIN**, VP Sales France de Malt

Le comité ESS de Linklusion se réunit tous les semestres (les profils détaillés des membres du comité ESS de Linklusion sont présentés sur le site internet de Linklusion).

D. Notre équipe



E. Notre implantation géographique



F. Nos activités

1. Mise en relation

En 2022, la plateforme linklusion.fr, c'est plus de 30 clients abonnés, environ 2300 TIH, EA et ESAT référencés, plus de 300 mises en relations et plus de 130 000 euros de chiffre d'affaires réalisé par les TIH grâce à la plateforme

La première activité développée par Linklusion consiste en une plateforme de mise en relation (www.linklusion.fr) entre des TIH, des EA, des ESAT et des clients (entreprises, administrations, etc.).

Grâce à la souscription d'un abonnement, les entreprises et organismes publics partenaires de Linklusion bénéficient :

- De l'accompagnement des équipes de Linklusion pour le développement de leurs achats inclusifs ;
- De l'accès à une base de données de TIH, d'EA et d'ESAT qu'ils peuvent contacter afin de leur proposer des missions en freelance ;
- D'un sourcing sur mesure à la demande des entreprises partenaires

Cette activité de mise en relation a pour objectifs :

- De contribuer à augmenter les revenus des TIH (ainsi que ceux des EA et ESAT) ;
- D'aider les TIH à développer leurs réseaux professionnels ;
- D'accompagner les entreprises dans la dynamisation de leur politique handicap ;
- De communiquer autour du statut de TIH, encore peu connu de la sphère économique.

2. Formation

L'activité Formation de Linklusion a pour objectif de couvrir une grande variété de sujets à la croisée du handicap et de l'entrepreneuriat sous la forme :

- D'Ateliers Virtuels Interactifs (AVI) : séances collectives en visioconférence ayant lieu toutes les deux semaines ;
- De modules, comprenant chacun une vidéo, une infographie, un format audio et un quiz, diffusés gratuitement sur la plateforme www.tih-learning.fr et sur les chaînes Youtube de Linklusion, de l'Agefiph et de h'up entrepreneurs ;
- De fiches pratiques / cas d'usage en cours de création ;
- D'une chaîne de podcasts en cours de création.

Cette activité est réalisée grâce au soutien du Préfet des Hauts-de-Seine, de Veolia, de l'Agefiph et de la Fondation Malakoff Humanis Handicap, et en partenariat avec h'up entrepreneurs.

De plus, Linklusion a opéré un programme de formation avec BGE et h'up entrepreneurs dans le cadre du dispositif BGE "créer sa réussite" (ayant pour objectif l'inclusion par le travail indépendant).

3. TIH-Booster

TIH Booster est un programme d'accompagnement destiné aux TIH (entrepreneurs, freelances et porteurs de projets). Il est opéré par des Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (E.I.T.I) rattachées à Linklusion.

Ce programme a pour but de sécuriser le parcours professionnel de porteurs de projet ou d'entrepreneurs en situation de handicap en levant les freins périphériques d'accès à l'emploi ou au développement économique grâce à deux volets d'accompagnement:

- L'un social et administratif ;
- L'autre professionnel et commercial.

4. Coworking inclusif

En mars 2021, le financement dans le cadre du « FDI2 » (Fonds de Développement de l'Inclusion) nous a permis d'entamer une phase de prototypage et d'expérimentation d'un espace de coworking inclusif, dédié en priorité aux TIH : la station-i.

L'objectif général de ce projet s'inscrit dans la mission principale de Linklusion : développer des services pour les TIH et leur écosystème. L'objectif du projet était d'analyser les besoins spécifiques des TIH en termes d'équipement, d'aménagement et d'animation et ainsi, de raisonner selon une logique d'amélioration continue pour atteindre une vision et un cahier des charges du projet.

L'amorçage du projet a été marqué par l'ouverture d'un espace d'expérimentation et par le recrutement d'une chargée de projet à plein temps qui a pris ses fonctions le 25 mars 2021 pour une durée de 12 mois, ceci afin de lancer le projet de manière dynamique.

A l'issue de cette première phase d'expérimentation, 93% des TIH sondés estimaient que le projet "coworking inclusif" serait utile/indispensable pour leur activité professionnelle. Par ailleurs, une grande majorité des répondants (87%) affirmait que l'avantage principal du coworking inclusif était l'accès à la mise en réseau et l'échange entre pairs. L'expérimentation se poursuit actuellement en se focalisant sur l'accueil ponctuel de TIH participant à notre programme d'accompagnement.

Partie 2. Temps forts de l'année 2022

A. Temps forts généraux

1. Recherche

Dans le cadre du développement des différentes activités de Linklusion, les équipes se sont confrontées à un manque criant de littérature sur les personnes en situation de handicap et notamment sur celles qui ont le statut d'indépendant.

Jusqu'à ce jour, les questionnements se sont matérialisés autour de trois grandes thématiques:

- Comment le travail indépendant peut-il contribuer à l'insertion professionnelle des Personnes en Situation de Handicap (PSH) ?
- Comment le travail indépendant peut-il contribuer au bien-être et à la santé des PSH?
- Quelles méthodologies d'accompagnement appliquer pour quels besoins des créateurs et entrepreneurs en situation de handicap ?

N'ayant accès qu'à des réponses partielles dans la littérature actuelle, Linklusion a décidé, en 2022, de lancer un projet de recherche pour :

- Son équipe qui vit ce besoin de réponses et d'éclairage au quotidien ;
- Ses financeurs, qu'ils soient privés ou publics ;
- Contribuer à la recherche sur les PSH afin de relever ce défi d'insertion.

Dans le cadre de ce projet, Linklusion s'est fixé d'atteindre les objectifs suivants :

- Être en capacité de produire des études de recherche et ainsi de contribuer à l'amélioration de la vie des PSH ;
- Bénéficier des mesures de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, à savoir le statut de Jeune Entreprise Innovante (exonération de charges sociales) et le Crédit d'Impôt Recherche (réduction d'impôts sur les sociétés).

Linklusion a effectué la demande du statut de Jeune Entreprise Innovante et l'a obtenu avec succès en décembre 2022

2. Centre de compensation

En 2022, Linklusion a posé les bases du projet de création d'un centre de compensation du handicap.

Ce projet est né du constat que les TIH éprouvent des difficultés à accéder à des dispositifs de compensation du handicap complets et adaptés aux réalités professionnelles, et plus particulièrement aux dispositifs d'aide humaine pour lesquels le non-recours est significatif.

En Île-de-France, en 2021, on dénombrait seulement 153 personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de Lourdeur du Handicap (RLH), soit 12 bénéficiaires par million d'habitants. A titre de comparaison, on comptait 1 741 RLH en Nouvelle Aquitaine en 2021, soit 290 bénéficiaires par million d'habitants. Ainsi, au regard du bassin de population de l'Île-de-France, le nombre de RLH est très faible, ce qui laisse présager un taux de non-recours très élevé. Or, la RLH permettrait justement à des TIH d'obtenir des moyens pour financer la compensation de leur handicap pour certaines tâches et ainsi, leur permettre de créer et/ou de se maintenir dans leur propre emploi.

A noter : la RLH est une aide pérenne destinée à compenser financièrement les conséquences du handicap sur l'activité professionnelle.

Plusieurs raisons peuvent justifier ces taux de non-recours élevés :

- Les dispositifs de compensation du handicap ne sont pas assez connus et doivent se développer en s'adaptant aux enjeux du contexte actuel (notamment à l'essor du numérique) ;
- La plupart des étapes du parcours d'accès à la compensation du handicap sont complexes, longues et souvent difficilement réalisables de façon autonome par les personnes concernées ;
- Il est difficile de trouver des prestataires de services, notamment car il en existe peu et car les services existants ne sont pas toujours bien adaptés aux besoins des TIH.

Face à ce constat, Linklusion a débuté la mise en place du projet par une phase de "test & learn" fin 2022.

Concrètement, lors de cette première phase, Linklusion a accompagné trois TIH sur des demandes de compensation du handicap liées à leur activité entrepreneuriale. La solution de compensation proposée a été la mise à disposition d'un prestataire de Linklusion afin qu'il réalise pour eux des tâches qu'ils ne pouvaient pas accomplir.

Par exemple, le prestataire a pu réaliser de la prospection commerciale pour une personne souffrant de phobie sociale, créer des documents graphiques et administratifs pour une personne aveugle ou encore accompagner une personne malvoyante et malentendante dans un salon professionnel.

Quelques chiffres pour l'année 2022 :

- **3** TIH accompagnés ;
- **87** heures d'accompagnement pour compenser le handicap ;
- **5 225** euros HT facturés ;

Des retours positifs des premiers TIH accompagnés :

"Grand professionnalisme." "Très à l'écoute et soucieux d'un résultat conforme à mes attentes."

"Je ne pensais pas que j'allais être autant sollicité. J'ai même dû refuser des missions et repousser à 2023"

3. Mesure d'impact

Linklusion étant une entreprise de l'ESS et une structure d'insertion par le travail indépendant, il a été jugé nécessaire de mettre en place en 2022 une activité de mesure et d'évaluation de l'impact social de ses activités afin :

- D'évaluer l'impact de Linklusion sur son public cible ;
- D'identifier les bonnes pratiques relevées et proposer des axes d'amélioration continue des programmes ;
- D'étudier les besoins des TIH pour proposer de nouveaux services innovants (centre de formation, centre de compensation) ;
- De dresser l'état des lieux des impacts recherchés dans ses activités.

Les impacts que Linklusion souhaite mesurer sur son public bénéficiaire sont :

- Les sorties par l'activité économique ;
- L'augmentation des revenus ;
- La mise en relation professionnelle ;
- La levée des freins à l'emploi ;
- La formation professionnelle ;
- L'épanouissement professionnel ;
- La lutte contre l'isolement.

La première mesure d'impact initiée s'est effectuée dans le cadre du programme Size-Up suivi par Linklusion et s'est concentrée sur le programme d'accompagnement TIH-Booster et, plus précisément, sur les TIH accompagnés dans les départements d'Île-de-France.

Ainsi, à ce stade, les principaux apports du programme relevés sont les suivants :

- Un parcours personnalisé et adapté aux besoins économiques et sociaux de chaque TIH ;
- Un accompagnement individuel à l'accès aux droits sociaux et aux besoins de financement pour lancer leur activité professionnelle ;
- Des séances collectives et de co-développement qui créent des moments de réflexion entre les TIH afin d'échanger autour de problématiques à la croisée de l'entrepreneuriat et du handicap ;
- Un tremplin pour la vie future des TIH (autonomisation, responsabilisation, formation, confiance en soi pour entreprendre) ;
- Une complémentarité avec les autres activités de Linklusion ;
- Une mise en valeur et en confiance des TIH qui se sentent accompagnés et moins seuls dans leur parcours entrepreneurial.

4. Clauses sociales d'insertion

En 2022, Linklusion a initié un nouveau plaidoyer concernant l'intégration des TIH dans les clauses sociales des marchés publics.

Pour rappel, les clauses sociales d'insertion sont des dispositifs permettant à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail dans le cadre d'un marché public.

Jusqu'à juillet 2022, les bénéficiaires des clauses sociales d'insertion étaient les publics suivants : demandeurs d'emploi de longue durée ou de plus de 50 ans, aux jeunes sans qualification, aux travailleurs handicapés d'EA ou d'ESAT, etc.

Les TIH étaient les grands oubliés du [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#) (guide destiné aux acheteurs publics afin de les éclairer sur les modalités de mise en place des clauses sociales dans leurs commandes publiques). En conséquence, les acheteurs publics n'avaient pas connaissance de la possibilité de recourir aux TIH pour honorer les clauses sociales.

Désormais, grâce au [plaidoyer de h'up entrepreneurs et de Linklusion](#), les TIH sont mentionnés dans la version 4 du [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#), datant de juillet 2022, ce qui permet aux acheteurs publics d'avoir connaissance du statut de TIH et de les solliciter lors de la réalisation de marchés publics.

Par ailleurs, dans ce guide, Linklusion est citée comme plateforme de référence des TIH.

5. Partenariat avec Malt

Pour rappel, en novembre 2020, Linklusion et le leader européen du freelancing Malt ont noué un partenariat exclusif afin de faciliter la contractualisation de missions avec les TIH. Ce partenariat a 2 objectifs :

- Permettre à nos entreprises partenaires de bénéficier de sourcings de TIH et des processus de contractualisation simplifiée de Malt : sécurisation juridique, simplification du référencement, attractivité pour les TIH avec le paiement à cinq jours des prestations ;
- Proposer une offre élargie de missions aux TIH via les clients de Malt ;

Depuis sa mise en place et jusqu'à ce jour, ce partenariat permet à Linklusion d'accroître continuellement son portefeuille d'entreprises partenaires ainsi que le nombre de mises en relation entre les TIH et les entreprises. En 2022, pour faire rayonner ce partenariat, Malt et Linklusion ont décidé de produire une étude commune sur les TIH inscrits sur la marketplace Malt et sur la plateforme linklusion.fr.

L'objectif principal de ce rapport était d'apporter des éclairages sur la population des TIH : leurs métiers, leurs habitudes de travail, les raisons du choix de l'entrepreneuriat, etc. De surcroît, ce rapport a pour mission sous-jacente de faire connaître le statut des TIH et la population des TIH, encore trop méconnus par les entreprises et par certains TIH eux-mêmes.

Le rapport a été diffusé en 2022 sur les sites Internet de Malt et de Linklusion ainsi que sur les réseaux sociaux des deux structures.

6. Programmes d'accompagnement suivis par Linklusion

En 2022, Linklusion a bénéficié de deux programmes d'accompagnement général :

- Antropia Scale Up ;
- Réseau Entreprendre Paris (Club Booster).

Le programme "Scale up" dispensé par l'incubateur Antropia ESSEC avait pour objectif d'accompagner les entrepreneurs sociaux dans la structuration de leurs activités au vu d'un changement d'échelle, dans la recherche de financement et de levées de fonds et d'amorcer une première analyse d'impact social.

A l'issue du programme "Scale Up" (terminé au printemps 2022), Linklusion a débuté le programme Réseau Entreprendre Paris. D'une durée de deux ans, il vise à accompagner mensuellement les entrepreneurs au travers d'ateliers collectifs et d'un suivi stratégique individuel. C'est Olivier ARNAUD- BLANCHARD, directeur général associé et co-gérant de Linklusion, qui se charge de suivre le programme pour Linklusion.

Deux programmes d'accompagnement spécifique : Antropia Size Up (dédié à la mesure d'impact social) et COLab Tremplin Ares (focalisé sur des enjeux tels que le handicap et l'accompagnement social).

Dans le cadre de sa mesure d'impact de l'activité TIH-Booster, Linklusion a bénéficié du programme "Size up", également dispensé par l'incubateur Antropia ESSEC et exclusivement dédié à la mise en place d'une évaluation d'impact social. Ce programme d'une durée de 12 mois a été ponctué par 5 séminaires collectifs, un suivi individuel et des rendez-vous avec des experts de l'évaluation de l'impact social (Kimso).

Pendant 10 mois, l'activité TIH-Booster de Linklusion a bénéficié d'un accompagnement individuel personnalisé et d'une dynamique collective enrichissante dans le cadre du programme COLab Tremplin, dispensé par le groupe Ares. Il s'agissait d'un programme d'accompagnement sur- mesure visant à favoriser la création ou le développement de projets qui facilitent le retour à l'emploi de personnes ayant des problématiques de santé, notamment les personnes en situation de handicap.

7. Mise en place du CSE

En octobre 2022, le CSE de Linklusion a vu le jour. Il se compose alors d'un président, Olivier ARNAUD-BLANCHARD, d'un membre titulaire, Florian LE BRETON, et d'un membre suppléant, Eva SCHOTTE. Le 17 octobre 2022, se tenait la première réunion mensuelle du CSE.

B. Temps forts par activité

1. Mise en relation

L'activité de mise en relation s'est poursuivie en suivant un rythme de croissance soutenu. En effet, en 2022, plus de 300 mises en relation ont été opérées entre les TIH et les entreprises, contre environ 220 mises en relation en 2021.

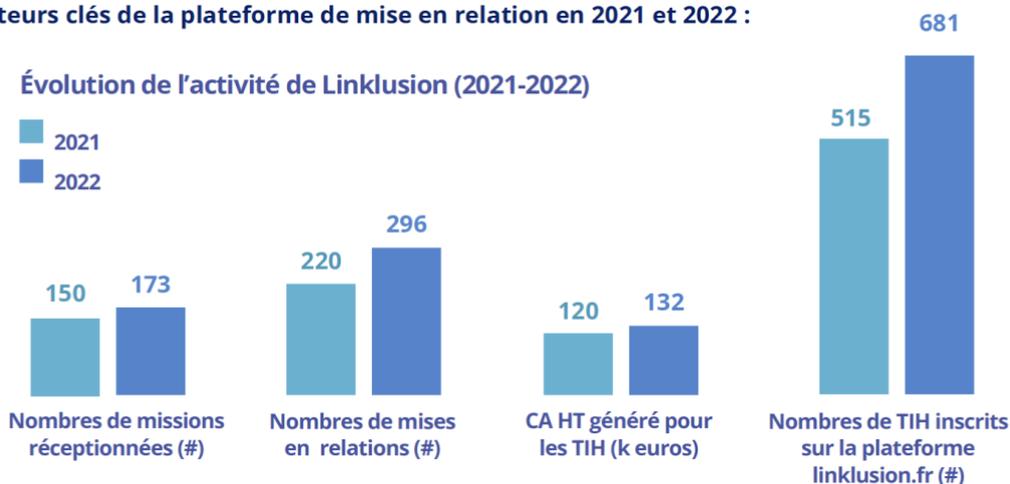
Par ailleurs, le portefeuille de clients de la plateforme linklusion.fr s'est élargi, avec un dépassement des 30 clients entre 2021 et 2022.

De plus, la communauté des TIH référencés sur la plateforme s'est considérablement agrandie, passant de 515 TIH en 2021 à 681 en 2022, ce qui permet trois avancées majeures :

- Un sourcing de profils de TIH plus affiné ;
- La possibilité de proposer plus de profils aux entreprises qui publient une offre de mission ;
- L'opportunité de proposer des profils à 95% des missions pour lesquelles Linklusion est sollicitée.

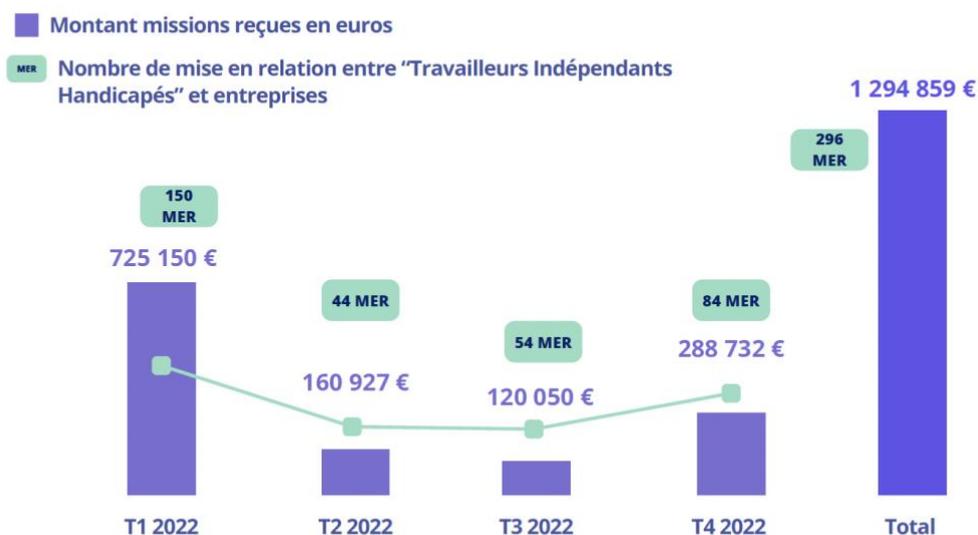
L'ensemble de ces progrès est en partie dû au partenariat exclusif signé entre Linklusion et Malt.

Indicateurs clés de la plateforme de mise en relation en 2021 et 2022 :



Evolution des missions réceptionnées et des mises en relation en 2022 :

Évolution des missions réceptionnées et des mises en relations (T1 2022 -> T4 2022)



A noter : on remarque une baisse des mises en relation entre le T1 2022 et le T2 2022. Cela s'explique par le travail d'affinage des missions envoyées par Malt à Linklusion.

Désormais, Linklusion reçoit moins de missions mais celles-ci sont plus adaptées aux profils de TIH référencés sur la plateforme. En conséquence, cela permet d'effectuer des mises en relation ayant plus de chances d'aboutir sur une contractualisation.

Les chiffres présentés peuvent s'avérer être légèrement en-dessous de la réalité car certaines signatures et mises en relation ne sont pas identifiées. Toutefois, à ce stade, nous ne savons pas encore quantifier cette sous-estimation.

2. Formation

L'activité Formation de Linklusion vise à produire du contenu qui aborde des sujets à la croisée du handicap et de l'entrepreneuriat et s'adresse à tous les TIH, sans se restreindre aux TIH accompagnés dans le cadre du programme TIH-Booster.

En 2022, l'activité Formation, financée par l'Agefiph, le Préfet des Hauts-de-Seine, Veolia, la Fondation Malakoff Humanis Handicap et BGE, s'est poursuivie avec :

La saison 2 de TIH-Learning

Dans le cadre de cette saison 2, 13 modules ont été créés en 2022 et diffusés sur les chaînes Youtube de Linklusion et de h'up entrepreneurs. Pour rappel, ces modules sont constitués d'une vidéo, d'un format audio, d'une infographie et d'un quiz.

A la date de rédaction de ce rapport, on dénombre un total de 7 162 vues de ces 13 modules. De plus, on dénombrait 121 abonnés fin 2022 sur la chaîne Youtube de Linklusion.

Par ailleurs, 11 ateliers virtuels interactifs (AVI) se sont déroulés en 2022, rassemblant un total de 326 participants. A l'issue de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction, 93% des répondants (174 personnes) affirmaient que les ateliers leur permettaient d'améliorer leur connaissance de la thématique abordée.

Pour rappel, la saison 1 de TIH-Learning avait permis entre mai 2020 et avril 2021 la réalisation de 13 modules et de 6 ateliers virtuels interactifs, avec :

- Près de 5 000 vues des vidéos sur LinkedIn et YouTube ;
- Plus de 150 participants aux ateliers, avec un taux de 95 % d'opinions positives.

Les objectifs poursuivis par l'activité Formation sont multiples, à la fois sociaux et commerciaux :

- Approfondir des compétences existantes, en développer de nouvelles et acquérir des connaissances en lien avec leurs besoins spécifiques ;
- Développer leur activité ;
- Questionner leur manière de travailler;
- Valoriser le parcours des TIH grâce au partage d'expérience ;
- Apprendre des autres ;
- Rompre l'isolement ;
- Créer un réseau.

Un partenariat avec BGE

Ce partenariat a été conclu fin 2021 entre la BGE et le RESOTIH (Linklusion et h'up entrepreneurs) consistant en l'animation, par le RESOTIH, d'ateliers auprès de TIH accompagnés par la BGE et de conseillers BGE.

Cela a donné lieu à un total de 55 ateliers réalisés et animés en 2022 par le RESOTIH, sous la forme d'ateliers virtuels interactifs (AVI) abordant des thèmes à la croisée du handicap et de l'entrepreneuriat, tout en encourageant l'échange et le partage de bonnes pratiques. 387 participations aux ateliers ont été comptabilisées et lors de l'envoi d'un questionnaire de satisfaction, 94% des répondants affirmaient recommander ces ateliers à leur entourage.

Le partenariat s'est terminé au premier trimestre 2023 avec la réalisation de 8 ateliers supplémentaires.

Ce projet a ainsi permis à Linklusion de réaliser des prestations de formation à un public de TIH élargi et de partager son expertise et son savoir-faire en matière de handicap et d'entrepreneuriat. Ces ateliers ont également été l'occasion pour les participants de découvrir Linklusion et h'up entrepreneurs.

3. TIH-Booster

L'année 2022 a été une année de croissance soutenue pour le programme TIH-Booster.

En effet, au cours de l'année 2022, le programme d'accompagnement s'est déployé sur 4 nouveaux départements :

- Yvelines (78) : ouverture en février 2022 par Marie CHARLEMAGNE ;
- Seine-et-Marne (77) : ouverture en février 2022 par Damien PLANTIER puis arrivée de Leslie CHATAIGNEAU en mai 2022 pour prendre la relève ;
- Gironde (33) : ouverture en juin 2022 par Victor CANON ;
- Seine-Saint-Denis (93) : ouverture en novembre 2022 par Evens THEROSMY.

Pour suivre le développement du programme d'accompagnement, l'équipe TIH-Booster a continué de s'agrandir avec les arrivées de :

- Camille THARREAU pour prendre la relève d'Evens THEROSMY dans l'Hérault (34) ;
- Ingrid COPPIN pour remplacer Léa RONDEAU en Loire-Atlantique (44) ;
- Mina DONNY pour épauler Clotilde REBOUL à Paris (75).

Par ailleurs, la consolidation des cinq départements historiques lancés en 2020 et 2021 s'est poursuivie avec :

- Le développement des partenariats ;
- L'augmentation du nombre d'ETP accompagnés sur chacun des 5 départements : passage de 54,8 ETP en 2021 à 88,4 ETP en 2022 sur ces 5 départements.

Pour rappel, les cinq départements historiques sont : Paris (août 2020), Bouches-du-Rhône (février 2021), Nord (mars 2021), Rhône (mai 2021) et Hauts- de-Seine (juin 2021).

L'année 2022 a également été marquée par le lancement effectif des accompagnements des trois derniers départements ouverts en novembre 2021 (Loire-Atlantique - 44, Hérault - 34, Haute- Garonne - 31) ainsi que des départements ouverts en 2022.

Pour continuer à s'étendre sur le territoire, l'équipe TIH-Booster a également préparé les ouvertures de l'Essonne (91), du Val-d'Oise (95), de l'Ille- et-Vilaine (35) et de l'Isère (38) pour l'année 2023.

La croissance du programme TIH-Booster avec le développement des départements existants et l'ouverture de nouveaux territoires a permis d'accompagner 273 TIH en 2022, dont 146 intégrés en 2022.

Selon les critères de comptabilisation de l'IAE, ceci correspond à un passage de 55,1 ETP accompagnés en 2021 à 129,4 ETP accompagnés en 2022.

Concernant le contenu de l'accompagnement, l'équipe TIH-Booster a travaillé sur l'amélioration continue de sa méthodologie d'accompagnement, avec notamment :

- Le développement de la méthodologie d'accompagnement social : grâce au savoir-faire de pointe de Linklusion sur la compensation du handicap, le programme TIH-Booster veille à donner accès au plus grand nombre de TIH aux solutions de compensation du handicap, de manière à lever un maximum de freins sociaux impactant leur insertion professionnelle ;
- La mise en place des comités TIH tous les 2 mois, ayant pour objectif de faire un point en interne avec les chargés d'accompagnement sur la stratégie d'accompagnement de chacun des TIH.

L'année 2022 a aussi été marquée par l'arrivée à terme de certains accompagnements. En effet, depuis le lancement du programme TIH-Booster, 53 TIH sont sortis du programme, avec 74% en sorties "dynamiques" (dont 42 TIH en 2022, avec 76% de sorties "dynamiques").

Les 42 sorties de 2022 se répartissent ainsi:

- 6 vers le salariat (CDD, CDI) - sorties "dynamiques" ;
- 5 entrées en formation qualifiante - sorties "dynamiques" ;
- 19 pérennisations d'entreprise (chiffre d'affaires supérieur à 1000€ mensuels) - sorties "dynamiques" ;
- 2 prises de droit à la retraite - sorties "dynamiques" ;
- 5 bénéficiaires toujours indépendants mais avec un chiffre d'affaires inférieur à 1000€ ;
- 5 bénéficiaires sortis "inactifs" ou "sans nouvelles" :
 - dont 3 bénéficiaires ayant un trouble psychique non stabilisé ;
 - dont 1 bénéficiaire dont la maladie s'est aggravée ;
 - dont 1 bénéficiaire aidante d'une personne en fin de vie.

Outre l'accompagnement individuel, le programme TIH-Booster offre aussi la possibilité aux TIH de participer à des séances collectives en présentiel ou en visio. Ces séances portent sur diverses thématiques mêlant handicap et entrepreneuriat (compensation du handicap, construction d'une offre commerciale, élaboration du pitch commercial, etc.).

Ainsi, en 2022, on dénombrait :

- 22 séances collectives, dont 11 séances en présentiel ;
- 120 participants uniques comptabilisés ;
- 857 heures de séances collectives suivies.

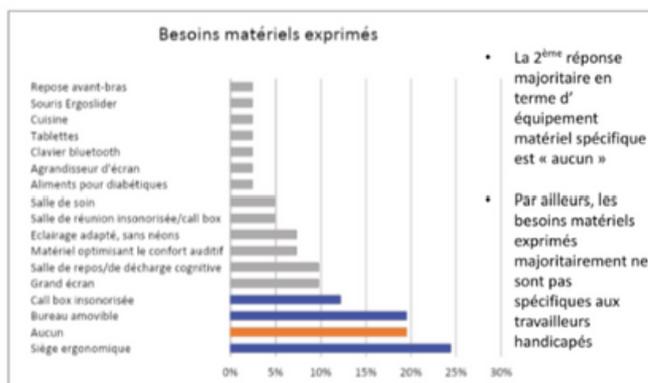
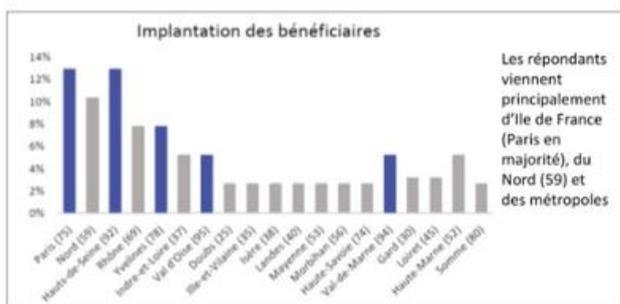
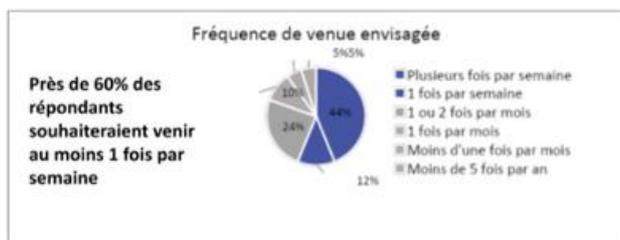
4. Coworking inclusif

Les travaux d'expérimentation sur le coworking inclusif ont abouti à une enquête auprès des utilisateurs les plus réguliers, clôturée à l'été 2022.

Principaux résultats d'enquête Phase 2



La Station-i serait utile/indispensable pour l'activité professionnelle de **93%** des répondants ¹



Par ailleurs

- 87,2% des répondants voient comme avantage principal de la Station-i un lieu d'échange et de mise en réseau
- Le facteur de succès principal d'un tel lieu serait son emplacement au cœur de réseaux de transports en commun accessibles

¹ Les 41 répondants sont tous des Travailleurs Indépendants en situation de Handicap (T.I.H)

Partie 3. Perspectives pour 2023

A. Perspectives générales

1. Recherche

Après l'obtention du statut de Jeune Entreprise Innovante fin 2022, le projet de recherche se poursuit en 2023 avec :

- Des demandes de Crédit d'Impôt Recherche ;
- La définition de la stratégie de recherche pour les années à venir ;
- Le recrutement d'un chercheur ;
- La réponse à l'appel à projet de la FIRAH.

2. Centre de compensation

À la suite du lancement du projet en 2022 et au succès de sa phase de test (premières prestations de compensation accomplies et concluantes), des dossiers de financement ont été montés auprès de plusieurs organismes.

Ce financement permettra d'accélérer significativement le projet et d'atteindre les deux objectifs fixés pour 2023 :

- Accompagner 20 TIH pour obtenir une compensation de leur handicap et leur permettre ainsi de créer leur emploi indépendant ou de s'y maintenir ;
- Structurer le centre de compensation du handicap en travaillant sur les axes suivants:
 - étude de marché et questionnaire;
 - définition de la proposition de valeur ; définition de l'offre de service ;
 - construction du business plan ;
 - construction du pitch commercial et des supports de communication ;
 - définition des process de gestion et d'exécution ;
 - sourcing des prestataires ;
 - essaimage auprès des partenaires et prescripteurs.

3. Mesure d'impact

À la suite de la première phase exploratoire d'analyse d'impact opérée par le programme Size Up (programme d'accompagnement à l'évaluation et à la mesure d'impact social d'Antropia ESSEC) en 2022, l'objectif est désormais de pérenniser cette mesure d'impact et ce, à travers une mise en cohérence de la méthodologie et des résultats et impacts attendus sur l'ensemble des activités de Linklusion.

Les parties prenantes cibles de cette évaluation et de la mesure d'impact social sont principalement les TIH mais également les partenaires publics et privés (AGEFIPH, Etat, fondations privées, associations, fédérations, etc.), les entreprises adaptées (EA) et les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), les proches aidants ainsi que les chargés d'accompagnement et les équipes de Linklusion.

Les différents impacts souhaités des activités de Linklusion sur les TIH sont les suivants :

- Le développement de savoir être et savoir-faire à la croisée des sujets liés à l'entrepreneuriat et au handicap ; Ce résultat sera mesuré grâce au relevé de données de compétences.
- La possibilité pour les TIH de générer des revenus pérennes grâce à l'activité de mise en relation, aux suites de parcours positives (réorientation, embauche, formation), à l'accompagnement au maintien des droits et à l'accès aux dispositifs de compensation du handicap.

Ce résultat sera mesuré par des données économiques et professionnelles prélevées dans nos tableaux de reporting.

La mise en confiance et la sérénité des TIH quant à la poursuite d'une activité indépendante mais aussi concernant leur épanouissement professionnel et leur santé mentale.

Cette donnée, difficilement quantifiable, sera quant à elle mesurée respectivement par des indicateurs de ressentis et des données objectives.

Concrètement, la mesure et l'évaluation d'impact social suivra la méthodologie suivante :

- Une phase introductive permettant de mettre en place un cadre théorique de mesure d'impact basé sur les besoins identifiés des TIH ;
- Une phase d'entretiens qualitatifs afin de recueillir les premières hypothèses d'impact du programme sur les TIH ;
- Une seconde phase quantitative afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses recueillies précédemment mais aussi pour élargir l'échantillon de la population interrogée ;
- Une phase finale d'analyse des données et d'attribution des impacts aux activités de Linklusion;
- Une production de la première version du rapport d'impact de Linklusion.

A l'issue d'un travail collectif au sein de toutes les activités, les 7 catégories d'impacts mesurés pour les TIH de Linklusion seront :

1. Revenus et financement/développement ;
2. Santé mentale et isolement ;
3. Sécurisation de parcours professionnels (sorties IAE) ;
4. Accès aux droits, et notamment à la compensation du handicap ;
5. Savoir faire/être relatifs à l'entrepreneuriat ;
6. Réseau et mise en relation ;
7. Connaissance du statut TIH et de ses avantages.

À terme, notre mesure d'impact s'articulera avec nos projets de recherche.

4. Clauses sociales d'insertion

En 2023 s'amorce un travail d'évangélisation du statut des TIH et de leur place dans les clauses sociales auprès des acheteurs publics, de l'écosystème des TIH, des facilitateurs locaux et de divers acteurs publics et privés, l'objectif étant que chacun contribue à instaurer le réflexe de recourir aux TIH dans l'exécution des marchés publics.

5. Partenariat avec Malt

Le partenariat Malt-Linkklusion se poursuit en 2023 avec pour objectif :

- De générer toujours plus de mises en relation pour les TIH ;
- D'embarquer plus d'entreprises dans un partenariat avec Linkklusion.

Par ailleurs, ce partenariat va jouer son rôle dans le travail entrepris par Linkklusion concernant les clauses sociales. En effet, Malt et Linkklusion se sont entendues pour œuvrer conjointement à faire connaître le statut de TIH auprès des organisations clientes de Malt qui opèrent les marchés publics et qui sont concernées par l'application des clauses sociales.

6. Plaidoyer sur l'E.I.T.I

L'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (E.I.T.I) constitue, à titre expérimental, une nouvelle forme de Structure d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E).

C'est sur ce dispositif que s'appuie Linkklusion pour accompagner des TIH éloignés de l'emploi ou en situation de fragilité. En effet, Linkklusion opère 16 E.I.T.I, nommées TIH Booster. L'expérimentation arrive au terme de sa seconde phase fin décembre 2023 et le plaidoyer de Linkklusion vise à pouvoir continuer de travailler avec ce dispositif.

Les premiers résultats des E.I.T.I sont très enthousiasmants à la fois car les E.I.T.I permettent d'accompagner des publics sous-représentés dans les S.I.A.E (notamment les femmes), mais aussi car elles présentent des taux de sorties dynamiques au-dessus des objectifs fixés : 74% chez Linkklusion, pour un objectif fixé à 60%. Pour autant, les modalités précises de mise en œuvre restent à définir (notamment les règles de calcul des financements, nommés "aides au poste").

Le plaidoyer de Linkklusion vise à pérenniser (ou au moins prolonger) le dispositif d'E.I.T.I, en maintenant une forme de souplesse qui permette de poursuivre les observations de terrain, de collecter des données, et de mesurer l'impact de ces dispositifs.

Ce plaidoyer, amorcé avec la Fédération des Entreprises d'Insertion, est désormais mené avec un collectif d'E.I.T.I, dont fait partie Lulu dans ma rue et qui est l'entreprise sociale à l'origine du modèle d'E.I.T.I.

B. Perspectives par activité

1. Mise en relation

L'objectif de l'année 2023 pour l'activité de mise en relation est de poursuivre la croissance soutenue de 2022, à savoir augmenter le nombre de mises en relation, d'entreprises clientes et de contractualisations, tout en solidifiant le partenariat avec Malt.

Au premier trimestre 2023, Linklusion a permis de générer 108 000 € HT de missions pour les TIH, soit 432 000 € HT en rythme annuel (contre 132 000 € HT sur l'intégralité de l'année 2022).

2. Formation

En 2023, l'activité Formation se poursuit avec 19 AVI et la publication de 10 modules dans le cadre de TIH-Learning Saison 2. Elle s'enrichit avec :

- La production d'une chaîne de podcasts;
- La création de 36 fiches pratiques ;
- L'organisation d'un jeu-concours pour les TIH avec une remise de prix.

Par ailleurs, l'année 2023 verra le lancement de bilans professionnels financés par l'Agefice et mis en place par Linklusion et Ethik Connection. En effet, l'idée d'offrir cette opportunité aux TIH est venue du constat que les TIH constituent un public aux caractéristiques spécifiques nécessitant des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Ainsi, l'objectif est de proposer des bilans professionnels gratuits aux dirigeants d'entreprise (et/ou à leur conjoint collaborateur) et aux travailleurs indépendants non-salariés, inscrits à l'Urssaf et à jour de leurs versements relatifs à la Contribution à la Formation Professionnelle et relevant de la compétence de l'Agefice.

Concrètement, le public éligible et volontaire bénéficiera de 10 heures de face à face avec des praticiens du bilan de compétences, des experts du handicap et des professionnels de l'accompagnement d'entrepreneurs, de 4 heures de séances collectives et d'environ 10 heures de travail individuel. Au travers de ce parcours, les bénéficiaires auront l'opportunité de :

- Mieux comprendre leur personnalité et leurs compétences clés ;
- Revoir leur organisation pour développer leur activité ;
- S'épanouir en trouvant l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

A l'issue du bilan professionnel, les TIH disposeront :

- D'une analyse de leur situation et de conseils pour l'avenir (sur le modèle du bilan de compétences) ;
- D'analyses spécifiques liées au handicap et à son évolution : pistes de compensations, financements et aménagements.

Linklusion et Ethik Connection se sont fixés un objectif de 350 bilans professionnels à réaliser d'ici décembre 2024.

3. TIH-Booster

En 2023, le programme TIH-Booster va continuer de se déployer à travers la France avec les ouvertures de l'Essonne (91), du Val-d'Oise (95), de l'Ille-et-Vilaine (35) et de l'Isère (38).

Par ailleurs, l'objectif est de consolider les différents territoires avec une augmentation du nombre de personnes accompagnées : passage de 273 en 2022 à plus de 350 en 2023 (de 129 ETP accompagnés en 2022 à 230 ETP accompagnés en 2023).

Enfin, l'équipe TIH-Booster poursuit sur sa lancée de professionnalisation de l'accompagnement amorcée en 2022 avec la mise en place des comités TIH et le développement de l'accompagnement social et de la méthodologie de compensation du handicap.

Partie 4. Nos partenaires



Partie 5. Annexes

Le cadre général (toutes activités confondues) de la mesure d'impact de Linklusion pour sa partie prenante principale, les TIH, v.1.

La formalisation de la mesure d'impact passe par un cadre d'analyse causale qui repose sur 3 grands piliers :

Activités et livrables; Résultats directs attendus ; Résultats finaux/impacts ;

Ces 3 piliers sont liés par des hypothèses sur l'environnement de l'activité, à savoir l'environnement externe et interne mais aussi par les moyens et activités mises en œuvre.

Le but des hypothèses est de montrer comment les livrables sont censés amener aux résultats directs attendus et aussi comment les résultats directs attendus contribuent directement ou indirectement à la réalisation des résultats finaux.

Les facteurs de succès des résultats/impacts finaux sont déterminés par le fait ou non que les parties prenantes aient appliqué les hypothèses ou non. Les hypothèses sont projetées dans le succès.

Schéma simplifié cadre analyse causale :



Exemple : Tableau du cadre théorique TIH-Learning :

Outputs / Livrables	Hypothèses	Outcome / Résultats directs attendus	Hypothèses internes	Résultats finaux attendus Lk
36 Modules TIH-Learning produits et publiés.	Les modules TL, les AVI et les fiches pratiques de TLS1-S2 mettent tous l'accent sur les spécificités du handicap dans l'entrepreneuriat.	Les bénéficiaires montent en compétence sur les sujets liés au handicap en milieu pro comme les besoins spécifiques, l'incitation financière, l'attestation de déductibilité.	Les bénéficiaires sont capables de prendre les bonnes décisions concernant leur avenir personnel et professionnel et ce de manière autonome.	Les bénéficiaires/TIH atteignent un revenu total (revenu d'activité + revenu complémentaire) supérieur au SMIC.

MERCI !



Hamza
Développeur web
Paris



Amandine
Consultante handicap
Toulouse



Sabooj
EA communication
Paris



**ESAT du
Pont des Meuniers**
Hazebrouck



**Sophorn
Masseur**
Nantes



Gwenaëlle
Graphiste
Lille



Caroline
Box cadeaux
Paris